

N° 17568-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 26 juin 2018

Rapport de présentation

OBJET : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté modifié n°1686-2014 du 18 juin 2014 désignant les représentants du président de l'assemblée de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Référence :

- délibération n° 43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud, et notamment son article 4122-1 relatif à la composition et au rôle du comité consultatif d'action économique ;
- arrêté modifié n° 1686-2014 du 18 juin 2014, portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

L'article 1122-1 du CASE, prévoit que le comité consultatif d'action économique (CCAÉ) soit « *présidé par le président de l'assemblée de province ou son représentant, et comprend :*

- *le président de la commission du développement économique de la province Sud ;*
- *un membre désigné par l'assemblée de la province Sud en son sein ;*
- *le secrétaire général ou son représentant. »*

Par arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé, M. Philippe Severian, directeur du développement rural de la province Sud (DDR), a été désigné au CCAÉ – partie maritime, en qualité de représentant du président de l'assemblée de la province Sud.

Celui-ci ayant quitté ses fonctions au sein de ladite direction provinciale, il convient de le remplacer au sein de l'organisme suscité.

A cet effet, il est proposé de modifier l'article 7-1 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé, en désignant M. Laurent Desvals, directeur par intérim de la DDR, à la place de M. Philippe Severian, pour vous représenter au sein du CCAÉ – partie maritime.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.